

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
(BAPE)

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU
MONT-ORFORD

CHEMIN DES BÛCHERONS : CHEMIN D'ACCÈS INAPPROPRIÉ POUR UN PARC
10 EXPLICATIONS

PRÉSENTÉ PAR NANCY MC DUFF

INTRODUCTION

Le présent mémoire concerne la proposition du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de construire un immense stationnement de 100 voitures à l'extrémité du chemin des Bûcherons, dans le secteur du Mont-des-Trois-Lacs, identifié comme étant l'accès numéro 5.

Ce stationnement, peu importe sa taille, ainsi que le chemin y donnant accès, le chemin des Bûcherons, sont tout à fait inappropriés pour un usage tel que défini par le mandat du MELCCFP de planifier et de développer le réseau des parcs québécois. L'accès par le chemin des Bûcherons pour le secteur Mont-des-Trois-Lacs (accès 5) est un mauvais choix pour plusieurs raisons, tel qu'il vous sera présenté dans ce mémoire.

1. PAS DE CONTRÔLE DES CHEMINS PRIVÉS

Le MELCCFP envisage de créer l'accès 5 au bout d'un chemin privé, le chemin des Bûcherons d'une longueur d'un peu plus de 3 km situé entre la route 220 et l'accès 5 se terminant par un grand stationnement.

Pour accéder à ce site, il est possible d'emprunter plusieurs chemins, dont la plupart sont des chemins privés :

- 1- Chemin des Bûcherons
- 2- Chemins Nénuphars/Littorelles/Bûcherons
- 3- Chemins Simoneau/Simard/de la Rive/Bûcherons
- 4- Chemins Chaîne-des-Lacs/Simard/de la Rive/Bûcherons

Avec autant de possibilités, il est impossible pour le MELCCFP d'exiger que les usagers empruntent un itinéraire plutôt qu'un autre. En effet, les applications routières, qu'elles soient Google Map, Waze ou autres, dictent un itinéraire en fonction de l'emplacement géographique de l'utilisateur. Si, par exemple, l'utilisateur est situé à l'ouest du secteur des Trois Lacs, l'application va suggérer l'itinéraire numéro 3 ou 4 mentionné ci-haut qui empruntent des chemins plus directs. Même si le MELCCFP installe des panneaux suggérant un chemin plutôt qu'un autre les usagers ne vont pas nécessairement les consulter, ils vont suivre l'itinéraire tracé par leur application mobile.

Or, la servitude en faveur du MELCCFP ne prévoit qu'un droit d'accès par l'itinéraire numéro 1 et par l'itinéraire numéro 2 seulement en hiver. Qu'arrivera-t-il si les usagers empruntent l'itinéraire numéro 2 en été alors qu'ils n'y sont pas autorisés? Ou encore le chemin de la Rive, qui doit être emprunté suivant les itinéraires numéros 3 et 4, est en partie un chemin privé pour lequel **le MELCCFP n'a aucun droit d'accès et ce, en aucun temps**.

En installant l'accès 5 à cet endroit au bout de ce long chemin et en y prévoyant un immense stationnement de 100 places, le MELCCFP invite les usagers à accéder à ce stationnement par l'accès à des chemins privés sans aucune autorisation à le faire. Est-ce que cela signifie que le MELCCFP va installer une barrière entre la partie publique et la partie privée du chemin de la Rive pour empêcher les visiteurs d'emprunter ce chemin pour accéder à l'accès 5 ? L'installer peut prévenir une utilisation illégale du chemin privé, mais en contrepartie, compliquer l'accès des résidents à leur résidence comme le prévoit leur servitude de passage.

D'autre part, s'il y a débordement à l'extérieur du stationnement prévu à l'accès 5, comme il est très probable que cela se produise lors des périodes plus achalandées, il n'y aura aucun employé de la SEPAQ pour tenter de gérer ces débordements et le MELCCFP n'a aucune entente avec le propriétaire du chemin privé pour que la Ville du Canton d'Orford soit autorisée à installer des panneaux d'interdiction de stationnement le long de ces chemins. En effet, ce propriétaire doit donner son consentement pour que la ville adopte un règlement à cet effet. Or, la ville et ce propriétaire sont en litige depuis des années sur plusieurs points entourant le développement des terrains situés dans ce secteur et les discussions sont dans une impasse depuis plus de 12 mois.

Qui va ramasser les pots cassés découlant de ce manque total d'organisation? Certainement pas le MELCCFP qui a laissé entendre lors des audiences devant le BAPE qu'il n'a pas l'intention de gérer davantage ce site et ses alentours, laissant ainsi les résidents subir tous les inconvénients occasionnés par la proposition d'accès au stationnement du MELCCFP et de son laisser-aller au niveau du contrôle de ce stationnement. Après tout, ce n'est pas le MELCCFP qui habite à proximité de cet accès mal organisé.

La servitude que le MELCCFP a obtenu du propriétaire privé des chemins (Bûcherons et de la Rive) entre en conflit avec celles obtenues préalablement par les propriétaires des résidences. Elle menace l'accès à leur propriété à cause de la détérioration des chemins qu'elle va provoquer. Cet accès 5, clairement mal organisé, va inévitablement semer des litiges et devenir un nid de chicane entre toutes les personnes impliquées et ce, pendant très longtemps. Si on vise la pérennité pour un parc national, il faut s'assurer que ses accès comportent les mêmes attributs.

2. PAS D'ACCÈS ROUTIERS APPROPRIÉS

Les parcs nationaux sont devenus extrêmement populaires depuis quelques années, un phénomène présent à travers toute l'Amérique du Nord et cette tendance semble se maintenir.

Les parcs nationaux, fédéraux ou provinciaux, souffrent d'accès problématiques, lesquels ont été réfléchis il y a plusieurs dizaines d'années lors de la création de ces parcs, alors que l'achalandage était beaucoup plus modeste. Ces accès se sont finalement avérés souvent déficients en raison du fait qu'ils invitent les usagers à intégrer le parc par des accès qui ne tiennent pas compte d'un si grand achalandage et de grandes périodes de pointe.

Le Parc national de Banff connaît ces problématiques. Il faut faire la file sur de petits chemins pour se rendre aux stationnements situés plus creux, plus près du cœur du parc. Ils sont en réflexion pour décongestionner ces petits chemins, ramener les stationnements vers de grands axes routiers et préconiser des modes de transport collectifs pour se rendre au parc.

Comment ne pas penser que les petits chemins privés menant à l'accès 5 ne souffriront pas de ces problèmes? Comment ne pas penser que cette situation ne sera pas la même que celle vécue au parc du Mont St-Hilaire où, en été et à l'automne, les voitures font la file sur des petits chemins à voies uniques pendant des kilomètres pour se rendre au stationnement? Comment ne pas penser que les résidents à proximité de l'accès 5 ne seront pas pris en otage comme ceux situés près du Mont St-Hilaire, qui ne peuvent sortir de chez eux ou en revenir sans faire la longue file de plusieurs kilomètres?

L'agrandissement du Parc du Mont-Orford a un net avantage sur ces parcs car le MELCCFP a le bénéfice de connaître ces importantes problématiques, de pouvoir les éviter et de faire les bons choix dès le départ.

Il est tout à fait surprenant que le MELCCFP planifie d'utiliser un chemin de terre non asphalté sur 3 km à partir de la route régionale 220 pour donner accès à un stationnement public gratuit. Le MELCCFP se contredit lui-même dans la planification de ce chemin d'accès car selon le zonage proposé c'est dans la zone d'ambiance que l'aménagement des chemins d'accès carrossables et les stationnements sont permis (p.16 Document d'information). Or, le chemin des Bûcherons, qui mène à ce stationnement est non seulement privé, aucunement conçu pour ce type d'achalandage et est situé majoritairement le long de zones de préservation (Carte 3).

Est-ce à dire que puisque le chemin ne fait pas partie intégrante du prolongement du parc que le MELCCFP ne se soucie pas de l'impact environnemental en bordure des limites de son agrandissement? Si le stationnement projeté se situe en zone d'ambiance, le chemin qui y mène, lui, est presque totalement en zone de préservation. Pourquoi ne tient-on pas compte de l'importance de la préservation de ce milieu dans la décision d'emprunter ce chemin pour accéder avec un fort achalandage au stationnement de l'accès 5?

Quant à son accès à partir de la route 220, celui-ci est même dangereux dans son tracé actuel. Si l'accès au chemin des Bûcherons depuis la route 220 en provenance de l'ouest se prend relativement bien, l'accès en provenance de l'est a, quant à lui, une configuration problématique même pour des résidents habitués. Venant de l'est, il y a au préalable une grande courbe jalonnée de panneaux indiquant la courbe prononcée, suivie d'une pente. À peine la pente terminée que le chemin des Bûcherons apparaît sur la droite, ce qui ne manque pas de surprendre le visiteur non habitué.

On peut imaginer aisément le véhicule entrant sur ce chemin en étant déporté vers la gauche et rencontrant les véhicules ressortant du chemin des Bûcherons. Les usagés, non-avisés, se feront surprendre par cette configuration de la route et de l'entrée du chemin. La courbe qui empêche de voir l'arrivée du chemin, puis la pente au bas de laquelle le chemin surgit brusquement ne convient tout simplement pas à un usage pour une clientèle d'un parc national. On peut déjà prédire qu'il y aura de nombreux accrochages à cet endroit. Il nécessiterait pour le moins un réaménagement de la configuration actuelle en élargissant l'entrée.

Hélas, lorsque nous examinons l'emplacement de l'accès 5 et son immense stationnement coincé au bout d'un petit chemin privé de plusieurs kilomètres de long, il est clair qu'on s'enlise tout droit vers les erreurs du passé.

3. PAS DE FONDATIONS SOLIDES

C'est un secret de Polichinelle que le chemin privé des Bûcherons menant à l'accès 5 n'est pas en bon état. Pourtant, le trafic y est léger jusqu'à présent puisqu'il est constitué principalement de la vingtaine de résidents et de leurs invités. Et ce constat est le même pour les 4 trajets mentionnés plus haut qui convergent tous vers le stationnement prévu. Malgré cet achalandage léger, les chemins sont néanmoins en mauvais état parce qu'ils n'ont pas été conçus pour quelconque achalandage!

Ces chemins sont constamment crevassés, remplis de nids de poule et d'ornières, extrêmement boueux. Les énormes nids de poule présents sur ces chemins sont déjà problématiques. Imaginez l'effet d'augmenter substantiellement l'achalandage de voitures sur ces chemins.

Les grandes sections d'érosion présentes sur le chemin des Bûcherons causée par le ruissellement d'eau provenant du Mont-des-Trois-Lacs, montagne la plus élevée de tout l'agrandissement du parc, gruge plusieurs sections du petit chemin. Qu'est-ce que ce sera avec un achalandage exponentiel?

Si on veut vraiment régler l'état du chemin des Bûcherons, il faudrait recommencer sa fondation sur plus de 3 km. Et on aura réglé que le chemin des Bûcherons...on fait quoi avec les autres chemins qui mènent à l'accès 5?

Le MELCCFP a bien beau laisser entendre qu'il contribuera à l'entretien, il n'a pourtant effectué aucune étude et n'a aucune idée du coût. Dans de telles circonstances, le tout paraît plutôt comme de belles paroles lancées en l'air pour faire passer une mauvaise idée. Le propriétaire des chemins dépense plusieurs dizaines de milliers de dollars chaque année pour remettre de la poussière de roche sur les surfaces. Les résidents dépensent plusieurs milliers de dollars pour déneiger la moitié du chemin des Bûcherons et de la Rive. La Sépaq aura-t-elle les moyens pour payer une partie ou la totalité de ces coûts?

Est-il sérieusement envisageable que le MELCCFP va contribuer pour les 4 itinéraires qui peuvent être empruntés par ses usagers? N'oublions pas que les besoins seront récurrents et encore là, pour les raisons exprimées plus haut, l'entretien ne règlera rien.

Lancer de l'argent dans l'entretien du chemin ne règlera pas le problème. C'est comme lancer de l'argent dans un bocal sans fond.

Le MELCCFP va trainer cet engagement à perpétuité parce qu'il a mal choisi l'emplacement. Aidons-le à voir plus clair et éviter cette erreur stratégique.

4. PAS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES USAGERS

Le chemin des Bûcherons peut se distinguer en 2 tronçons, le tronçon sud entre la route 220 et le chemin des Littorelles et le tronçon nord entre le chemin des Littorelles et l'accès 5.

Le tronçon nord est un tronçon de route dangereux à plusieurs égards.

En direction vers l'accès 5 il combine :

- 1) des montées importantes obligeant de peser sur l'accélérateur,

- 2) des courbes dangereuses à plus de 90 degrés (dont une à 125°) où l'absence importante de visibilité fait en sorte qu'on ne voit qu'à la toute dernière minute l'automobile arrivant dans le sens opposé,
- 3) de l'érosion importante sur la chaussée de poussière de roches (sans compter les nombreux nids de poule), obligeant souvent des manœuvres gauche-droite en même temps qu'on accélère pour monter et qu'on tourne à plus de 90 degrés,
- 4) plusieurs types de véhicules (VTT, motocross et motoneiges) qui sont souvent intrépides sur un chemin privé, des humains (joggers et marcheurs) et même bien naturellement des animaux (reptiles, cervidés et chevaux).

Ces conditions routières ne sont tout simplement pas adaptées pour une circulation dans un parc national ou menant à celui-ci. De nombreux accidents s'y sont déjà produits, dont certains assez importants (incluant la situation d'une automobile qui est sortie du chemin et qui a chuté de plusieurs dizaines de pieds au bas du chemin) et ce, malgré le fait que les chemins sont empruntés par des automobilistes qui connaissent bien les dangers de ce tronçon nord.

Que penser des files de véhicules se rendant sur 3 km vers le stationnement, zigzaguant pour éviter les nids de poule et crevasses et rencontrant sur leur passage de nombreux véhicules circulant en sens inverse? Que dire aussi des véhicules stationnés en bordure de chemin, obligeant ceux qui y circulent de les contourner et ainsi empiéter sur la voie inverse, se retrouvant alors dans une situation dangereuse qui, on peut facilement l'imaginer, occasionnera plusieurs incidents malheureux. Qui se portera responsable des événements qui surgiront assurément? Non seulement les usagers du parc sont en danger, mais aussi les résidents et les animaux qui vivent dans cet habitat, qui est avant tout le leur.

Inviter des automobilistes qui ne sont pas familiers avec ce tronçon nord, multiplier son achalandage (qui va aggraver encore plus l'état de la chaussée et le risque de collision), tout cela ne fait simplement aucun sens. Le cautionner en n'intervenant pas pour mettre un terme à cette mauvaise idée, encore moins.

5. PAS DE QUIÉTUDE POUR LES RÉSIDENTS

La perte de quiétude est un élément important que l'on doit tenir compte, encore plus lorsque le MELCCFP décide d'exproprier de grandes étendues de terre à proximité d'un secteur résidentiel établi en pleine nature et décide sans consultation d'emprunter les chemins privés de ces résidents pour donner accès à des milliers d'usagers.

Le MELCCFP doit tenir compte de son environnement immédiat, de son voisinage.

Cet environnement immédiat est un secteur résidentiel implanté dans un petit coin de nature paisible, loin du trafic, entre les petits lacs et la montagne, où les gens marchent sur le chemin privé sans s'inquiéter de voir défiler un nombre démesuré d'automobiles dans ces chemins si peu convenables.

Or, le MELCCFP a tenu compte dans d'autres secteurs de l'importance de cette quiétude en éliminant certains accès routiers ou dans un autre cas en proposant une navette au lieu d'un stationnement.

Notre secteur a été oublié par le MELCCFP, non pas en raison d'un manque d'attention des résidents du secteur, lesquels n'avaient littéralement aucune idée de ce qui se tramait. Lorsque les résidents du secteur ont été informés du prolongement du parc national, tous étaient ravis de savoir que les valeurs de conservation et de préservation seraient maintenues. Nul doutait qu'avec cet aménagement de 100 places de stationnement desservi par un chemin en si mauvais état ce serait l'inverse qui se produirait et que leur environnement serait ainsi malmené.

Nous demandons au BAPE de rendre les réflexions équitables en matière de quiétude autant pour les résidents du secteur du Mont-des-Trois-Lacs que pour les autres résidents touchés par l'agrandissement du parc.

6. PAS DE COLLECTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

La santé des lacs est fragile. La santé des lacs constituant la Chaîne des Lacs, dont plus particulièrement le Lac Simoneau et le Lac des Monts qui bordent les chemins des Bûcherons et des Littorelles le sont également.

La santé de ces lacs doit être considérée même s'ils ne font pas partie du parc, car l'achalandage supplémentaire à prévoir sur les accès routiers préconisés par le MELCCFP pour se rendre à l'accès 5 aura un impact sérieux sur la santé de ces lacs.

Le chemin des Bûcherons, tel que configuré actuellement n'a même pas dans sa totalité de bassin de drainage dans son pourtour servant à recevoir les eaux de pluie ou les eaux de fonte des neiges qui proviennent du haut de la montagne. Non seulement le printemps occasionne des surplus d'eau sur ce chemin mais toute forte pluie en été ou en automne a les mêmes conséquences. Le surplus de fréquentation de véhicules routiers viendra assurément détériorer davantage l'état du chemin. Les résidents constatent que même après un nouvel entretien de la chaussée, celle-ci se détériore aussitôt une bonne pluie tombée.

Il y a notamment un ruisseau qui prend naissance au sommet du Mont-des-Trois-Lacs, qui descend, passe en dessous du chemin des Bûcherons et se jette dans le lac Simoneau.

En dépit d'un trafic léger, bien que présent depuis plusieurs années, à la sortie de ce ruisseau se jetant dans le lac Simoneau, on remarque un énorme dépôt de sédiments qui fait plusieurs dizaines de pieds de long par autant en largeur. C'est presque devenu une plage de sédiments.

Ce ruisseau qui se décharge à l'année longue avec un fort débit, est tellement proche du chemin des Bûcherons que le moindre sédiment provenant du chemin a tous les risques de se retrouver dans le lac Simoneau. Pire, ce ruisseau se retrouverait en fait à peine à quelques pieds de l'immense stationnement prévu à l'accès 5.

Pourquoi le MELCCFP n'a pas tenu compte de l'impact de ce ruisseau dans son choix d'aménagement du stationnement? Imaginez le désastre si on multiplie l'achalandage de voitures qui empruntent ce chemin et qui utilisent ce stationnement?

7. PAS DE TRÈVE POUR LES ESPÈCES VULNÉRABLES

L'objectif principal des parcs nationaux est la protection et la conservation des milieux naturels et de leurs habitats, ce qui inclut nécessairement les espèces animales qui y vivent. Dans sa description du territoire (p.12 Document d'information), le MELCCFP note déjà que plusieurs espèces sont en situation précaire, alors comment peut-on penser que ces espèces ne le seront pas davantage avec un achalandage de voitures sur 3 km pour se rendre à destination?

On atteste déjà avec certitude de la présence de la salamandre sombre du Nord ainsi que de la salamandre maculé et de ce qui ressemble beaucoup à la salamandre pourpre à proximité du ruisseau indiqué plus haut. Ce qui est surprenant, c'est que le MELCCFP aurait dû être au courant que ces salamandres fréquentent ce milieu riverain, sans oublier les couleuvres, musaraignes et tortues que nous observons déjà.

Le chemin des Bûcherons, accès privilégié à l'accès 5 pour le MELCCFP est situé en bordure de terres protégées d'une part (Carte 3) et d'autre part d'un littoral par définition toujours fragile en l'occurrence le Lac Simoneau et le lac Des Monts. N'est-ce pas là une raison suffisante de ne pas lui faire porter l'odieux d'une détérioration amplifiée, à la fois des abords de la montagne ainsi que du littoral? L'érosion, l'accumulation de poussière de roche, le ruissellement, le bruit, la surmortalité des espèces.... ne sont d'aucun intérêt pour les espèces qui peuplent nos forêts ainsi que de leur habitat. C'est à croire que ce chemin, pour le MELCCFP, n'a qu'un intérêt, celui de permettre l'accès à ses visiteurs, quel qu'en soit le prix à payer.

Dans ce cas-ci, on peut aisément penser que l'intérêt premier du ministère n'est pas la protection du territoire mais plutôt de favoriser la récréation de la population.

8. PAS DE RESPECT DES NORMES DE CONSTRUCTION

Pourquoi le MELCCFP, qui projette de construire un immense stationnement à flanc de montagne ne tient pas compte dans sa proposition de la réglementation municipale applicable, laquelle prévoit une interdiction de construire un stationnement à proximité de pentes de 30 % et plus?

En 2022, après consultation auprès de l'ensemble des ministères du gouvernement provincial, la MRC de Memphrémagog a adopté un nouveau schéma d'aménagement et de développement durable prévoyant de nouvelles mesures pour assurer la protection de l'environnement. Parmi ces mesures, l'interdiction de construire quelconque ouvrage à proximité de pente de 30% ou plus pour en éviter l'érosion. La municipalité du Canton d'Orford a adopté une réglementation intégrant ces mesures de protection environnementales.

•

Nous soumettons que le BAPE exige que le MELCCFP respecte cette réglementation. Sinon, cela ne laisse-t-il pas l'impression que le gouvernement agit comme s'il était au-dessus des lois?

9. PAS BESOIN D'UN AUTRE STATIONNEMENT

Les statistiques sur l'achalandage actuel montrent une fréquentation du parc du Mont-Orford de l'ordre de 1.3 millions d'utilisateurs au cours de l'année 2021-2022.

Il est clair selon la plupart des observateurs que la pandémie a causé une augmentation des fréquentations et il est prévu que le nombre d'utilisateurs, calculé sur une base annuelle, fléchira avec le temps, lorsque d'autres activités, tel les voyages, leurs seront disponibles.

Malgré tout, avec une fréquentation annuelle au-dessus du million d'utilisateurs, le nombre de places de stationnement actuel du parc est inférieur à 1 000 places, se situant à environ 900 places pour l'ensemble du parc actuel. Il est projeté selon les études du MELCCFP que l'agrandissement du parc va générer une fréquentation annuelle supplémentaire d'environ 100 000 utilisateurs. Or, selon les documents déposés par le MELCCFP, une construction de 900 places de stationnement supplémentaires est prévue dans l'agrandissement.

Alors que 1.3 millions d'utilisateurs annuels sont desservis par 900 places de stationnement, est-il logique que 100 000 utilisateurs annuels de plus soient desservis par autant de nouvelles places de stationnement?

Le ratio actuel de 1 stationnement pour 1,300 utilisateurs annuellement ferait place à un ratio de l'ordre de 1 stationnement pour 100 utilisateurs annuels.

Même s'il est vrai que l'agrandissement du parc est assez vaste, est-il absolument essentiel de construire 900 nouveaux espaces de stationnement et surtout un nouveau stationnement de 100 places à un endroit vraiment mal choisi?

10. PAS DE RESPECT POUR UN SITE D'EXCEPTION

L'accès 5 et son immense stationnement de 100 places se situent à plein flanc de montagne. Le Mont-des-Trois-Lacs est répertorié dans la documentation produite par le MELCCFP comme étant un écosystème forestier exceptionnel. Un écosystème, par définition, implique un **milieu inter-relié d'organismes vivants occupant un même environnement dans un souci de symbiose avec celui-ci**.

À notre grande surprise, lorsqu'on analyse le zonage proposé, on comprend que le MELCCFP n'a pas tenu compte de cet écosystème exceptionnel en limitant sévèrement les zones de protection pour permettre d'y aménager un stationnement qui n'a aucun lien avec ce système ni cet environnement. Comment l'immense stationnement proposé peut-il faire partie de cet

écosystème vivant? Est-il plus important de permettre de sauver quelques pas à des randonneurs avec un stationnement plus proche?

Favoriser l'accès au secteur du Mont-des-Trois-Lacs par un chemin aussi long que lamentable de par sa configuration, son état et sa décrépitude laisse voir une façon de faire qui est complètement désuète, voire d'un autre temps. Quand on connaît la nécessité, autant que faire se peut de réduire les émissions polluantes des véhicules, d'autant plus que ceux-ci longent en grande partie un environnement que l'on dit d'exception on comprend mal les raisons qui amènent le MELCCFP à permettre aux véhicules de s'engager sur ce chemin.

Il serait lamentable de constater la dégradation de la bande riveraine des lacs Simoneau et des Monts ainsi que de la bande forestière longeant le chemin côté parc, simplement par la surexploitation de la circulation automobile sur ce chemin aucunement conçu pour cet usage. Tout simplement pour permettre la satisfaction de la clientèle.

Les résidents, de par leur choix d'habiter un environnement naturel, savent sa fragilité et sa complexité et s'en portent en défenseurs. Au contraire des visiteurs qui viennent sur un territoire pour satisfaire leurs propres besoins, les résidents qui y habitent en sont très souvent les premiers gardiens.

CONCLUSION

Il nous apparaît que la mission du BAPE est d'intervenir justement dans des situations comme celle-ci où tous les éléments n'ont pas été pris en considération dans le cadre de l'aménagement d'un chemin permettant d'atteindre un stationnement, loin de 3 km.

Même un stationnement de taille réduite n'est pas une solution, le chemin des Bûcherons, tout comme l'ensemble des chemins menant à l'accès 5 proposé par le MELCCFP n'ont pas été conçus pour un tel usage.

Pour permettre la pérennité de ce joyau qu'est le Mont-des-Trois-Lacs, il demeure qu'un usage réfléchi doit être envisagé, ce qui comprend de choisir les bons moyens de s'y rendre pour les usagers qui désirent profiter des beautés du Parc national du Mont Orford.

Si un stationnement est nécessaire, il doit être aménagé dans le tronçon sud, à la base du chemin des Bûcherons, à proximité de la route 220 où aucune résidence n'est construite.

En conclusion, il nous apparaît que même si les nouveaux aménagements d'activités proposés par le MELCCFP sont attrayants et sauront profiter à la clientèle, une seule bonne explication parmi celles mentionnées plus haut devrait suffire pour ne pas aller de l'avant avec l'utilisation du chemin des Bûcherons, ni des autres itinéraires existants, pour accéder au parc.

Lorsque les éléments sont mal enlignés, il faut savoir agir avec sagesse, rebrousser chemin et ne pas s'entêter à implanter à tout prix une mauvaise idée qu'il serait regrettable de devoir assumer par la suite.